

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

<b>COMMUNE DE TOULOUGES</b> <b>66350</b>	<b>TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE</b> <b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup></b> <b>CLASSE</b>
---	---

**Le Maire de la commune de TOULOUGES, Jean ROQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire (4/3/2020)

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

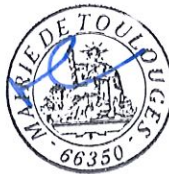
Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. Frédéric NUSSBAUM	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/03/2020

#### Article 2 :

La Directrice Générale des services . . . est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Toulouges, le 3 /04 /2020,

Le Maire,  
Jean ROQUE



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Publié le 18/06/2020

Notifié à l'intéressé le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES  
66350

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE  
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

**Le Maire de la commune de TOULOUGES, Jean ROQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire

(4/3/2020)

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme REVOL Marie Thérèse	Agent de maîtrise principal	01/03/2020

#### Article 2 :

La Directrice Générale des services  
arrêté et son exécution.

est chargée d'assurer la publicité de cet

Fait à Toulouges, le 3 /04/ 2020,

Le Maire,  
Jean ROQUE



Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié à l'intéressée le :

Publié le 18/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

<b>COMMUNE DE TOULOUGES 66350</b>	<b>TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE ATSEM PRINCIPAL de 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>
---------------------------------------	---

**Le Maire de la commune de TOULOUGES, Jean ROQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire (4/3/2020)

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme BARTHE Caroline	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	26/12/2020
2 - Mme PLANELLS Julie	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	27/12/2020

#### Article 2 :

La Directrice Générale des services : est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Toulouges, le 3 avril 2020,

Le Maire,  
Jean ROQUE



Publié le 18/06/2020

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :